

CGT FO SUD UNSA

GREVE de l'Hôpital Nord

Assemblée générale de tout l'hôpital Nord

jeudi 31 mars 2011

de 14h à 15h au self

Lors de la dernière assemblée générale, le 24 mars, la direction a remis au personnel, un courrier daté du 22 mars précisant ses propositions. Mais deux points ne sont pas clairs. Ainsi le Directeur général écrit :

... "Après avoir pris l'attache de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en date du 8 mars 2011, je vous confirme mon accord sur les points suivants :

- *remplacement des départs à la retraite et des congés de longue durée et de longue maladie ;*
- *recrutement de 3 AS et de 3 IDE ;*
- *recrutement d'un kinésithérapeute ;*
- *3 mensualités d'ASH.*

Ces postes ont fait l'objet d'une publication dans la presse locale ainsi que dans des revues professionnelles. Les recrutements seront réalisés dans les plus brefs délais.

Dans le cadre de la convention tripartite, dont la signature devrait intervenir dans les prochains jours, sont inscrites les créations suivantes :

- *3,3 IDE*
- *7 AS*
- *0.70 ETP de Psychologue*
- *1.5 ETP de Kinésithérapeute*
- *1 ETP d'animation.*

La direction de l'ARS s'est engagée à la réalisation d'une nouvelle coupe PATHOS, qui sert de base à la détermination des effectifs soignants, dans des délais courts pour l'ensemble des lits d'USLD et d'EHPAD. Les résultats de cette coupe PATHOS permettront d'adapter l'effectif actuel aux besoins en soins compte tenu des patients actuellement pris en charge.

Ces mesures permettent non seulement d'améliorer le fonctionnement des services d'USLD et d'EHPAD mais redonnent aussi à l'équipe du « roulement » les moyens d'assurer sa mission première, à savoir pallier à l'absentéisme de courte durée dans les différents services du pôle gériatrie."...

Si on sait, grâce aux informations recueillies à l'ARS, que la convention tripartite porte sur la création de 14,5 emplois, certains chiffres ne coïncident pas (*comme le nombre d'IDE : 3,3 selon le CHU, 5,1 selon l'ARS*). Il faut donc clairement distinguer les emplois créés par anticipation de la convention et ceux créés par le CHU sur ces fonds propres avant de les additionner naïvement et béatement.

De plus la stagiairisation au bout de 6 mois sur un emploi permanent s'applique-t-elle seulement aux nouveaux recrutés ou également au personnel déjà présent ? Cela n'est pas vraiment clair dans le courrier du Directeur général :

..." L'amélioration des conditions de travail suppose que les postes vacants soient pourvus rapidement et que les équipes soignantes soient stables (turn-over limité). Or, actuellement, la pénurie d'IDE et d'AS handicape fortement le CHU et encore davantage la filière gérontologie. Face à ce constat, il est décidé d'améliorer l'attractivité des services accueillant des personnes âgées dépendantes. C'est pourquoi, la « stagiairisation » des IDE et AS travaillant au sein du pôle gérontologie interviendra dans un délai de 6 mois à compter de leur recrutement, sous réserve de l'occupation d'un poste permanent et d'un engagement de servir dans un service du pôle de gérontologie pendant une durée de 3 ans. A l'issue de leur engagement de servir, ces professionnels seront prioritaires pour muter dans un autre service du CHU"...

Enfin le calendrier de mise en œuvre des mesures dans le cadre de la convention tripartite s'étale jusqu'en 2014. Des promesses ont été faites pour raccourcir ce calendrier mais rien n'est réellement précisé... Le 1er Janvier et le 31 décembre, ça tombe la même année... mais il y a un an de galère entre les deux !

C'est pourquoi par l'intersyndicale a écrit le 25 mars au Directeur général :

Monsieur le Directeur,

Nous sollicitons un rendez-vous avant le jeudi 31 mars afin de préciser votre courrier de 22 mars et débattre de la mise en place concrète des mesures envisagées. Vous trouverez ci-dessous les principaux points d'éclaircissement souhaités.

Concernant le nombre d'emplois :

Votre courrier semble conjuguer des moyens issus de la convention tripartite et des moyens propres au CHU. La lisibilité est compliquée par le fait qu'une partie des moyens propres au CHU semble venir par anticipation des moyens de la convention tripartite. Votre courrier évoque des "recrutements" et des "créations" sans préciser si les uns s'ajoutent aux autres. Nous sommes donc en difficulté pour apprécier le nombre total d'emplois du dispositif.

Par ailleurs, nous n'avons aucun engagement écrit du CHU sur l'échéancier de mise en oeuvre des recrutements.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir établir un tableau clair du **nombre total de nouveaux postes par année** (en précisant le mois de mise oeuvre) et par catégories professionnelles.

Concernant les stagiairisations au bout de 6 mois de présence et le départ prioritaire au bout de 3 ans, nous vous demandons de préciser plus explicitement si cette disposition s'applique aux nouveaux recrutés ou à tous les salariés de l'hôpital Nord occupant un emploi permanent.

Nous vous en remercions par avance,
l'intersyndicale CGT-FO- SUD-UNSA

En conclusion, rien n'est joué pour l'heure. La grève continue !

Assemblée générale de tout l'hôpital Nord
jeudi 31 mars 2011
de 14h à 15h au self